

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 83 (1938)
Heft: 11

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

Un hommage mérité. — Fondation du général Herzog.

UN HOMMAGE MÉRITÉ

Un groupe d'anciens élèves, d'amis et d'admirateurs a reçu, dernièrement, à Lausanne, le lieut.-colonel Schwendimann, ancien maître d'équitation à la régie fédérale, à Thoune.

Au Manège de l'Eglantine, l'éminent instructeur a été persuadé par les démonstrations variées de gracieuses amazones, de membres du Club Equestre de Lausanne, et de M. Henri Gruaz, que les traces de son enseignement et les bonnes traditions équestres ne sont pas près de se perdre chez nous.

M. Schwendimann à son tour, en enfourchant allégrement, en dépit de ses 83 ans, un cheval inconnu, et en le montant avec légèreté, a procuré à l'assistance un spectacle d'une qualité rare.

La manifestation s'est continuée par une réception et un dîner au cours desquels maints anciens élèves du colonel Schwendimann ont évoqué leurs souvenirs. L'hommage mérité a été rendu au dresseur et professeur qui, plus que quiconque, a maintenu et perfectionné l'enseignement de l'équitation en Suisse. Sa verte vieillesse n'est-elle pas la preuve la plus éclatante des incomparables effets physiques et moraux de la pratique régulière du cheval.

Des nombreux et enthousiasmés discours, nous extrayons celui d'un ancien élève du maître :

Mesdames, Messieurs !

M. le capitaine de Jongh me prie de vous dire quelques souvenirs personnels sur ce prodigieux cavalier qui, aujourd'hui encore, à plus de 80 ans, dresse jurement ses chevaux, sur l'immense plaine qui s'étend entre son village natal et la ville de Thoune.

Pas un de vous qui n'ait entendu parler du colonel Schwendimann, ancien adjoint à la Régie de chevaux et pas un de vous qui ne sache apprécier l'honneur qui échut ce jour à l'*« Eglantine »*, notre chère Académie d'équitation, d'y voir évoluer ce remarquable cavalier.

Grande est la joie et grande est l'émotion de ceux d'entre vous qui ont eu le privilège d'avoir le colonel Schwendimann comme maître et de le revoir tel qu'il était !

Bien des eaux ont passé sous le pont en face de la Régie, depuis le temps où votre hôte de ce jour y enseignait l'art de dresser les chevaux. Les quelques souvenirs dont je vais parler doivent être situés à cette époque, donc, à près de quarante années en arrière.

La Régie, en ce temps lointain, était placée sous la direction du colonel Vigier de Steinbrugg, un fin connaisseur de chevaux et d'hommes aussi, puisqu'il avait fait du major Schwendimann son adjoint. En réalité, c'est ce dernier qui était l'âme de l'établissement et, pareil au colonel d'un régiment, il était, pour la grande famille que nous formions, notre père respecté et notre mère aimée.

La première parole que m'adressa le capitaine Schwendimann ne fut guère engageante : « Ce n'est pas mal, mon ami, mais pour commencer nous allons nous efforcer de tout oublier ce que nous avons appris... ». Pour une douche c'était une douche !

Je puis affirmer toutefois que jamais je n'ai entendu de lui un mot pouvant blesser ou décourager un de ses élèves.

Quel entrain s'emparait de la classe lorsque la porte du manège livrait passage au capitaine Schwendimann ou lorsqu'il prenait la tête du peloton pour un galop à travers le terrain. Tout comme lui-même, le cheval qu'il montait était une merveilleuse « leçon de choses ». Ceux qui ont vu sa fameuse jument « Mirza » allongée d'abord par le trot détendu, peu à peu se raccourcir et se ramasser pour finalement, les rênes jetées sur l'encolure, exécuter un piaffer irréprochable, se rappelleront toujours ce spectacle d'une classique beauté !

Dans son traité : *Reitinstruktion von Hauptmann Schwendimann, Reitlehrer an der eidgenössischen Pferde Regieanstalt Thun, 1903*, celui-ci dit : « L'instruction à cheval sera couronnée de succès si l'instructeur est animé du désir de transmettre son savoir à son élève ». Le colonel Schwendimann est le premier à mettre en pratique cette maxime.

Je n'oublierai jamais la demi-heure où, chevauchant botte à botte avec moi, ma main emprisonnée dans l'étau de fer de la sienne, il s'efforçait de faire entrer en moi le sentiment du céder de la bouche d'un cheval. La même peine, la même patience pour initier chacun de ses écuyers aux mystères subtils du langage de l'éperon. A ce sujet, un petit souvenir : ayant montré au capitaine Schwendimann un dessin le représentant au piaffer sur sa « Mirza », il sortit de sa poche un crayon et délicatement changeait d'un demi-millimètre la place de l'éperon de mon cava-

lier. L'artiste en moi trouvait mesquine cette correction, mais l'élève de Schwendimann en éprouvait une sincère reconnaissance. Souvent, pour mieux expliquer à l'élève comment prévenir ou de quelle façon corriger une défense, il provoquait chez son cheval le même désordre. A ma connaissance, ce maître dans l'Art (avec A majuscule) de monter à cheval n'a que très rarement trouvé d'égal parmi ses élèves, mais avec une patience inlassable il a tout fait pour arriver à ce résultat.

Le goût et ses capacités extraordinaires conduisent le colonel Schwendimann sans aucun doute, vers l'équitation savante, mais il ne faut pas oublier qu'il n'est pas uniquement dresseur mais en même temps officier, et comme tel il a rendu à la Suisse et à notre armée d'inestimables services. Dans son livre, il nous fait connaître en quatre mots quel est le cheval idéal pour notre armée. Il le décrit comme devant être un assemblage de cheval de course, de cheval de chasse et de cheval d'école. Depuis le temps où le colonel Schwendimann a écrit ce livre, le rôle du cheval et même du cheval d'armes, aux yeux de beaucoup de nos jeunes officiers, a quelque peu changé. L'ambition de pouvoir se présenter avec succès aux concours hippiques leur fait souvent perdre de vue que le cheval d'armes doit, avant tout, avoir assez de poumon pour pouvoir supporter sans fatigue excessive, un sévère cross-country, un steeple-chase, un military et qu'il doit être assez maniable pour permettre à son cavalier de soutenir un combat à l'arme blanche sans que celui-ci soit forcé de s'occuper davantage de son cheval que de l'adversaire qui lui fait face. Or, le jumper de concours nécessite un training et un dressage tout différent que le cheval devant soutenir un galop de plusieurs kilomètres à travers un terrain parsemé d'obstacles qu'il ne connaît pas et sachant s'arrêter et changer dans la volte au galop, sur la moindre invitation de la jambe de son cavalier.

J'ai vu souvent le colonel Schwendimann franchir des obstacles redoutables, mais au lieu d'y mener une sauterelle à peine disciplinée, il y conduisit un cheval assoupli. Ne nous a-t-il pas un jour émerveillés en exigeant de son cheval une flexion latérale au beau milieu d'un sérieux saut en hauteur ?

En quittant la Régie, le colonel Schwendimann me fit — en souvenir — cadeau de sa photographie, dédicacée :

« Der Reiter — Dem Reiter ».

Cette dédicace c'est l'homme tout entier ! — Donner ! — donner à ceux qui le demandent son conseil, son savoir, sa main, son amitié !

Pour finir, un conseil : « Gardez-vous ce soir, Messieurs, de mettre en doute la possibilité d'un cavalier d'amener à la raison un cheval

trop ombrageux. Vous risqueriez — et ce ne serait pas la première fois — que votre invité se lève de table, non pas pour vous quitter, mais pour réapparaître au bout d'un moment au milieu de vous — en tenue de ville — assis sur le cheval en question ! »

Je lève mon verre pour boire avec vous à la santé du colonel et vénéré maître Schwendimann.

Walther de MAY,
ancien officier piqueur de la Régie des chevaux.

Ce fut une manifestation vraiment digne et touchante que le Club équestre de Lausanne a bien voulu organiser en l'honneur du vétéran-cavalier Schwendimann.

Le travail présenté à cette occasion nous prouve que le but poursuivi de toujours développer et faire mieux connaître le noble sport qu'est l'équitation, n'est pas loin d'être atteint.

« Chapeau bas » en face d'un tel travail vraiment réel et professionnel.

Colonel W. HARTMANN,
Officier instructeur de l'infanterie, retraité.

FONDATION DU GÉNÉRAL HERZOG

Cette fondation organise un concours de travaux écrits auquel peuvent prendre part tous les officiers suisses d'artillerie.

Les thèmes à traiter sont les suivants :

1. L'instruction, en dehors du service, des officiers et sous-officiers d'artillerie, est réalisée volontairement. En conséquence, elle n'atteint pas, et de loin, tous les camarades d'arme.

Quels sont les moyens pour atteindre la totalité des cadres ? Pourrait-on, par exemple, créer une organisation centrale qui fixerait les obligations de chacun ? Une telle organisation resterait-elle dans le cadre de notre législation actuelle concernant le service militaire ou devrait-on y apporter des modifications, et lesquelles en l'occurrence ?

2. Quels sont les moyens pour améliorer l'école de tir et la technique du commandement pour le chef de pièce et le pointeur, sans pour cela surcharger leur instruction.

3. Comment le radio-télégraphiste d'artillerie peut-il poursuivre son entraînement en dehors du service ?

Les concurrents peuvent émettre leurs idées sur une ou plusieurs de ces questions. Ils le feront par écrit. Ce travail devra être envoyé sous pli fermé avec en suscription l'indication *Concours de travaux*

de la fondation Herzog, à l'adresse du Président de la commission, M. le colonel d'artillerie W. Luder, Soleure.

Chacun choisira comme référence un nombre de 4 chiffres. Une seconde enveloppe fermée, portant en suscription la même référence et la mention « adresse » accompagnera le premier pli. Elle devra contenir l'adresse complète et l'incorporation de l'auteur.

Une somme de 1000 francs sera répartie entre les meilleurs travaux. Le jury sera formé de la commission de la fondation : colonels Hauser, Decollogny et Luder. Il s'adjoindra un ou deux officiers nommés par M. le chef d'arme de l'artillerie.

Dernier délai d'inscription : 30 avril 1939.
